

Modalités de déroulement du débat public relatif au projet de centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

Le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII a fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) de la part du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom), maître d'ouvrage du projet.

Le 4 mars 2009, la CNDP a décidé de l'organisation d'un débat public dont elle a confié l'animation à la Commission particulière du débat public (CPDP) présidée par Philippe Marzolf. Depuis lors, la Commission a rencontré près de cinquante acteurs, élus locaux et acteurs institutionnels ou associatifs afin de les associer à la préparation du débat. Durant le mois de juin, elle a également donné la possibilité au grand public de proposer via son site internet les thèmes dont il souhaite débattre lors du débat public.

Sur la base des informations recueillies et des réflexions de la CPDP, ce document propose les moyens d'information et de participation qui pourraient être mis en œuvre à l'occasion du débat public.

Les publics du débat

- Les riverains du centre de traitement,
- les usagers du centre de traitement, c'est à dire les habitants de son bassin versant,
- les utilisateurs finaux de l'énergie et des matières produites par le centre de traitement,
- plus largement, toutes les personnes qui sont concernées par la problématique du traitement des déchets en Ile de France.

La diversité des publics du débat implique d'utiliser différents moyens pour diffuser l'information et permettre la participation.

Les documents du débat

- Les documents de la CPDP :
 - le **Journal du débat** permet de présenter le cadre du débat, d'annoncer ses différentes phases et de restituer le contenu des réunions publiques et l'avancée des débats (3 numéros prévus),
 - un **dépliant de présentation du débat** présente le cadre du débat, le calendrier des réunions, les outils d'information et de participation,
 - une **newsletter** hebdomadaire relate les derniers documents consultables sur le site et les prochaines échéances du débat public.

- Les documents rédigés par le maître d'ouvrage :
 - le **dossier du maître d'ouvrage** (100 pages) présentant le contexte, l'opportunité et les objectifs du projet,
 - une **synthèse** (4 pages) **du dossier du maître d'ouvrage** pour une diffusion plus large,
 - les **études déjà réalisées** par le maître d'ouvrage.

- Les contributions en cours de débat :
 - tous les **avis, contributions écrites, et délibérations** seront rendus publics,
 - les **cahiers d'acteurs** (4 pages maximum) publiés par la CPDP à partir des contributions écrites des acteurs, présentant leurs avis et propositions,
 - des **études et documents complémentaires** réalisés en cours de débat.

Les moyens de diffusion de l'information

Différents moyens sont proposés par la CPDP pour informer le plus grand nombre de la tenue de ce débat public. L'information sera diffusée via des supports papier et web.

L'INFORMATION INITIALE DIFFUSEE PAR PLUSIEURS CANAUX...

- *Distribuée à l'ensemble des habitants du bassin versant et dans les lieux publics,*
 - **Boîtage du journal n°1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage** (avec carte T pour demander les autres documents du débat) aux foyers du bassin versant du centre, soit 12 arrondissements parisiens et 14 communes, **700.000 foyers**,
 - **Mise à disposition dans les lieux publics** du bassin versant de **50.000 dépliants** présentant le débat (avec carte T), d'une **exposition itinérante** (6 panneaux) présentant le débat public et le projet ainsi que **d'affiches** annonçant le débat.
- *Adressée aux acteurs rencontrés, aux membres d'associations et d'instances de démocratie locale,*

Le journal n°1 du débat (avec carte T) **et le dossier du maître d'ouvrage ou sa synthèse** seront envoyés aux acteurs rencontrés par la Commission préalablement au débat et aux membres d'associations et d'instances de démocratie locale dont les responsables en feront la demande.
- *Relayée par les médias,*

La Commission diffusera les éléments permettant l'annonce du débat par les principaux médias écrits, web et audiovisuels, locaux et nationaux, généralistes, spécialisés, institutionnels et professionnels.
- *Relayée par les sites internet des acteurs,*

La Commission suscitera des liens entre le site Internet du débat public et les sites des collectivités, des associations et des acteurs du monde des déchets afin d'informer leurs visiteurs de la tenue du débat public.
- *Diffusée dans le cadre du travail avec les scolaires du bassin versant.*

Les scolaires impliqués dans le débat pourront inciter leurs parents à s'informer.

... POUR MIEUX INFORMER LE PUBLIC TOUT AU LONG DU DEBAT

- *Adressée aux personnes qui se sont fait connaître de la Commission,*

Les documents du maître d'ouvrage ainsi que **les cahiers d'acteurs** et **les journaux** qui paraîtront pendant le débat et **la newsletter** hebdomadaire seront adressés aux personnes ayant **renvoyé la carte T** contenue dans le journal n°1 et le dépliant de présentation du débat, **rempli le formulaire en ligne** sur le site internet du débat public ou contacté la Commission par courrier, mail ou téléphone.
- *Relayée par les médias tout au long du débat,*

Diffusion de communiqués relatant les avancées du débat auprès des journalistes identifiés.
- *Disponible dans les locaux de la Commission et sur son site Internet.*

Tous les documents du débat seront disponibles dans les locaux de la Commission et sur le site internet du débat public.

Les moyens de participation du public

L'expression de chacun sera encouragée **du 4 septembre au 21 décembre 2009**, à l'occasion des réunions publiques et au sein de l'espace participatif en ligne. Des actions spécifiques à destination des scolaires et des instances telles que les Conseils de quartiers ou les centres socio-culturels seront également mises en œuvre.

LES REUNIONS PUBLIQUES

Le débat public sera structuré autour de 8 questions principales qui permettront d'une part de délimiter le champ du débat et de susciter l'intérêt et la participation du public ; d'autre part, de permettre au public de s'informer et de formuler ses avis dans les meilleures conditions.

L'articulation de ces questions et des réunions afférentes suit une progression pédagogique qui tient compte des dimensions multiples du projet, de la diversité des publics concernés, riverains du centre actuel, grand public ou acteurs impliqués dans la gestion des déchets et des préoccupations qui leur sont propres.

Le 22 septembre, dès la réunion d'ouverture, la question de l'opportunité qui est au cœur du débat public sera posée aux différents acteurs.

- *Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?*
Mardi 22 septembre à Ivry-sur-Seine, 20 heures

Cette première réunion donnera lieu à une présentation détaillée du projet et des alternatives étudiées par le maître d'ouvrage et à des exposés sur les politiques, réglementations, obligations qui encadrent et orientent la gestion des déchets ménagers de l'agglomération parisienne.

En octobre, 3 réunions thématiques de portée générale permettront de recueillir les avis des acteurs et de débattre sur les grands choix dont relève le projet. Elles se dérouleront dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

- *La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?*
Jeudi 1^{er} octobre, 20 heures

La réunion fera le point sur l'efficacité des actions conduites pour réduire le volume des déchets et développer leur recyclage ainsi que sur les conséquences de ces actions sur la nature et la taille des installations de traitement.

- *Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?*
Mercredi 7 octobre, 20 heures

La réunion traitera des avantages et des inconvénients de l'incinération des déchets bruts ou de la seule fraction combustible résiduelle ainsi que des risques éventuels pour la santé publique.

- *La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?*
Mardi 13 octobre, 20 heures

La réunion s'intéressera à la pertinence de la solution méthanisation associée au tri mécanisé pour extraire la partie fermentescible des déchets bruts ainsi qu'à la valorisation du biogaz, la qualité et les débouchés du compost produit et la maîtrise des nuisances induites par ce mode de traitement.

En novembre, 4 réunions porteront plus spécifiquement sur le projet dans sa dimension locale. À partir des enseignements des premières réunions, elles aborderont les principales caractéristiques du projet.

- *Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?*
Jeudi 5 novembre à Ivry sur Seine, 20 heures

La réunion portera sur les principales caractéristiques du projet, sur les différentes variantes étudiées par le Sycotom et leur bilan environnemental. Elle fera le point sur les capacités d'évolution des équipements proposés.

- *Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?*
Jeudi 12 novembre, Charenton-le-Pont, 20 heures

La réunion fera le point sur les risques et nuisances potentiels et les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour préserver la santé publique et la qualité de vie des riverains.

- *Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?*
Lundi 16 novembre à Ivry-sur-Seine, 20 heures

La réunion portera sur les différentes options d'intégration urbaine du projet, sur les modalités de la reconstruction du centre dans un secteur habité en voie de recomposition urbaine.

- *Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?*
Mercredi 25 novembre à Villejuif, 20 heures

La réunion portera sur le coût du projet et ses conséquences pour le contribuable, sur les enjeux d'information des citoyens et sur les modalités de la concertation accompagnant la poursuite éventuelle du projet.

Le 14 décembre, la réunion de clôture permettra de tirer les principaux enseignements du débat public.

- *Quels sont les enseignements du débat public ?*
Lundi 14 décembre à Ivry-sur-Seine, 20 heures

La Commission présentera les premiers enseignements du débat public et recueillera les réactions du maître d'ouvrage, des acteurs et du public.

Des auditions publiques pourront être organisées pour les acteurs en faisant la demande. Ils sont invités à se faire connaître auprès de la Commission.

Un groupe de travail sur l'évaluation du gisement de déchets traité par le centre sera constitué. Il sera composé des acteurs en faisant la demande et du maître d'ouvrage. Des experts pourront être sollicités.

EN PARALLELE DES REUNIONS PUBLIQUES

- **Le débat sur le site internet**

Un système Questions/réponses permettra aux visiteurs du site Internet de poser des questions sur le projet et de recevoir les réponses du maître d'ouvrage ou de la Commission quand elles concernent le débat public. Figureront également au sein de ce dispositif les questions posées lors des réunions publiques ou envoyées à la Commission par courrier, courriel ou retour de cartes T.

Un blog animé par la Commission aura pour objectif de demander aux visiteurs du site Internet les questions qu'ils souhaitent poser dans le cadre de chacune des réunions publiques. Il leur permettra également de commenter les enseignements que la Commission tire de chacune d'entre elles et éventuellement de poursuivre le débat.

- **Le débat dans les instances de démocratie locale du bassin versant**

La Commission souhaite que les instances de démocratie locale telles que les Conseils de quartier ou les centres socio-culturels relaient en leur sein le débat sur le projet. Elle leur proposera **un appui** (thématiques potentielles des séances, acteurs pouvant être sollicités...) pour les aider à organiser des réunions consacrées au projet. Les contributions qui émaneront de ces instances seront rendues publiques dans le cadre du débat.

- **Le débat avec les scolaires du bassin versant**

Ce sont les enfants qui seront demain les citoyens utilisateurs du centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII. Aussi, la Commission proposera **un outil pédagogique** aux enseignants des écoles et aux animateurs des centres de loisirs et des conseils municipaux jeunes du bassin versant. En complément d'une découverte de la gestion des déchets, il leur sera ainsi proposé de faire débattre les enfants de différentes thématiques avant une restitution commune lors d'une **réunion publique pour les enfants** (à confirmer).

Toutes les contributions parvenues par courrier (ou cartes T), émises dans le cadre des réunions publiques et sur le site internet par l'ensemble des participants, notamment les instances de démocratie participative et les enfants, seront rendues publiques et prises en compte dans le compte-rendu que la Commission rédigera à l'issue du débat public.